



VARENNES

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 707-136**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES  
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
707-136

**Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les  
stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels.**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 707-136 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation devrait avoir lieu avant l'adoption du second projet.
3. En raison de la pandémie et des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.
4. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

**Article 2 : Autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux.**

Zone concernée : I-207; I-208; C-209; C-220; C-226; I-227; C-228; C-229; A-230; P-308; P-318; M-401; M-402; P-404; P-406; M-411; P-414; P-420; P-421; P-427; P-430; C-433; C-434; P-438; P-443; C-444; P-447; P-449; P-452; P-453; C-455; C-458; M-466; P-471; C-475; C-476; C-480; P-484; P-485; C-502; P-506; P-509; C-512; P-514; M-516; P-522; P-526; C-527; P-530; P-533; C-540; P-550; M-574; P-578; P-582; C-601; C-602; C-603; C-604; C-605; P-607; C-612; P-619; P-620; P-624; P-625; P-626; C-628; P-635; P-636; P-637; C-650.

Zones contigües : : A-205; A-206; A-210; A-211; A-213; A-214; A-215; I-221; I-222; I-223; A-225; A-302; A-305; A-306; I-307; I-311; I-312; I-320; H-403; H-405; H-407; H-408; H-409; H-410; H-412; H-413; H-415; H-416; M-417; M-418; H-419; H-422; H-423; H-424; H-425; H-426; H-428; H-429; H-431; H-432; H-435; H-436; H-437; H-439; H-442; H-445; H-448; H-450; H-454; M-457; H-459; H-462; H-464; H-465; M-467; M-468; H-473; H-474; H-477; H-478; H-481; H-482; H-483; H-486; H-487; H-488; H-489; H-490; A-501; H-503; H-504; M-505; H-507; H-508; H-510; H-511; H-513; H-515; H-517; H-518; H-519; H-520; A-521; P-523; H-528; H-529; H-531; H-532; H-534; H-535; H-536; H-539; H-552; H-556; H-557; H-558; H-561; H-565; H-567; H-572; H-573; M-575; H-580; H-606; H-608; H-609; H-611; H-615; H-616; H-617; H-618; H-619; H-621; H-622; A-627; H-630; H-631; H-632; H-633; H-634; H-638; H-639; H-640; H-642; H-644; H-645; H-646; H-647; H-648; H-649.

**Article 3 : Autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments industriels.**

Zone concernée : I-105; I-221; I-222; I-223; I-231; A-309; I-307; I-311; I-312; I-319; I-320.

Zones contigües : A-101; A-102; A-103; A-104; A-106; A-107; A-201; A-202; A-203;

A-205; I-207; A-211; A-212; C-220; A-304; A-305; A-306; P-308; P-318; C-433; C-434; C-458; P-624; P-625.

5. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement ainsi que des cartes montrant les zones concernées et les zones contigües sont disponibles pour consultation à la suite de ce document.
7. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes au greffier par écrit au plus tard le **25 mars 2021** aux coordonnées suivantes :

**Services juridiques & greffe**  
**VILLE DE VARENNES**  
175 rue Sainte-Anne  
Varennnes (Québec)  
J3X 1T5  
greffe@ville.varennnes.qc.ca

Donné à Varennnes, ce 10 mars 2021.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*



*Me Marc Giard, OMA*

## **PREMIER PROJET**

### **RÈGLEMENT 707-136 : Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance générale du 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement et statut et décrète par ce règlement comme suit :

Le règlement 707, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

**Article 1** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**Article 2** L'article 196 du règlement de zonage numéro 707 est modifié en ajoutant le paragraphe suivant à la suite du 10<sup>e</sup> paragraphe du premier alinéa :

« 11° Les garages de stationnement en sous-sol sont autorisés aux conditions suivantes :

1° un garage de stationnement en sous-sol doit respecter les dispositions applicables au bâtiment principal, en plus des dispositions du présent article;

2° la hauteur maximale de la porte donnant accès aux véhicules est fixée à 2,5 m;

3° l'accès au garage de stationnement en sous-sol ne peut pas se faire sur la façade principale du bâtiment. »

**Article 3** L'article 275 du règlement de zonage numéro 707 est modifié en ajoutant le paragraphe suivant à la suite du 10<sup>e</sup> paragraphe du premier alinéa :

« 11° Les garages de stationnement en sous-sol sont autorisés aux conditions suivantes :

- 1° un garage de stationnement en sous-sol doit respecter les dispositions applicables au bâtiment principal, en plus des dispositions du présent article;
- 2° la hauteur maximale de la porte donnant accès aux véhicules est fixée à 2,5 m;
- 3° l'accès au garage de stationnement en sous-sol ne peut pas se faire sur la façade principale du bâtiment. »

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Martin Damphousse, maire

---

Me Marc Giard, OMA, greffier

Adoption par résolution d'un premier projet de règlement : 08-03-2021

Assemblée publique de consultation : Procédure de remplacement consultation écrite 15 jours / A.M.  
2020-074 du 2 octobre 2020

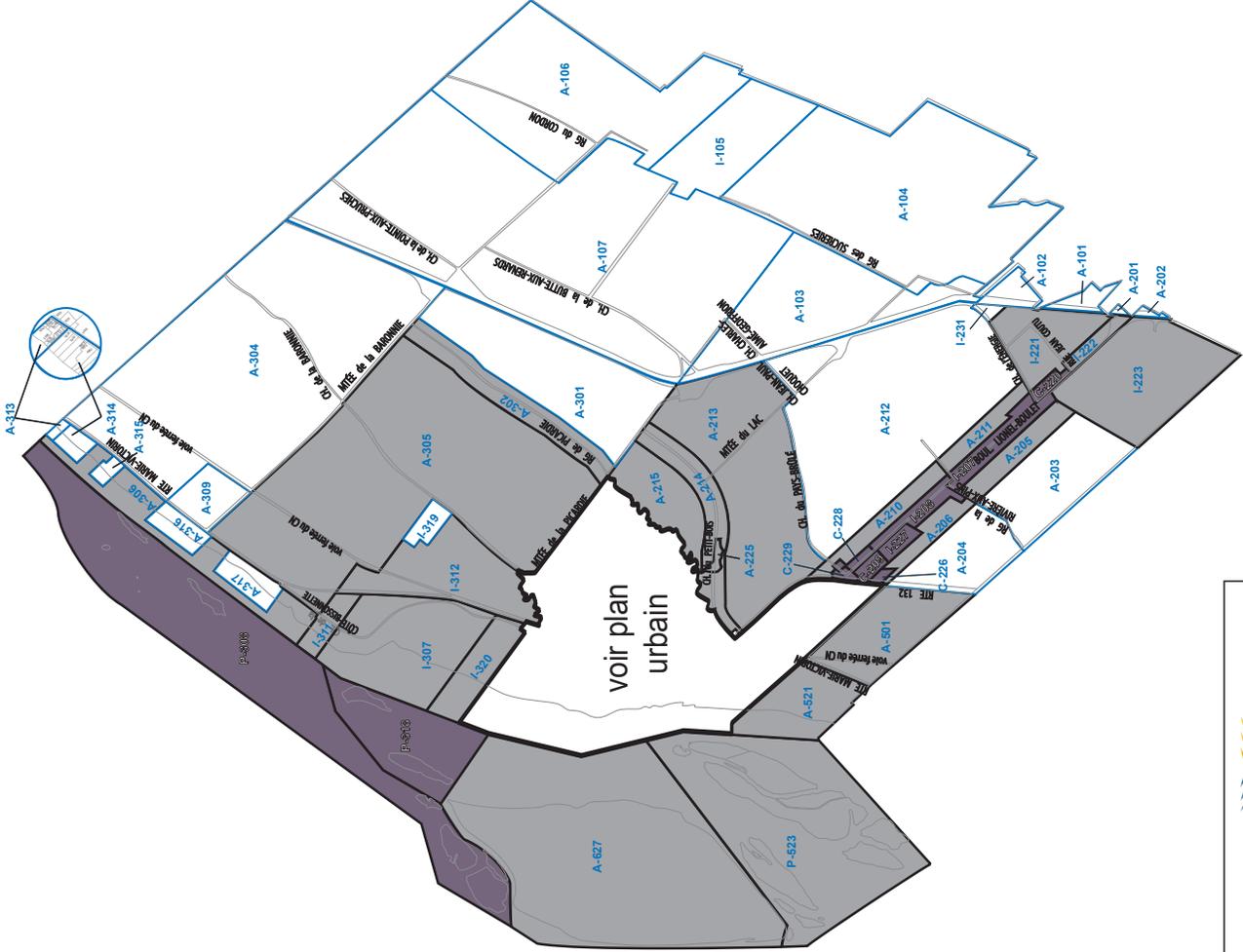
Avis public – Consultation écrite : 10-03-2021

Adoption par résolution d'un second projet de règlement : 12-04-2021

Adopté par le Conseil municipal : 03-05-2021

Certificat de conformité MRC Marguerite-D'Youville :

Avis public d'entrée en vigueur du règlement :





  
 VARENNES

**Règlement de zonage # 707-136**  
**article 3**

zones concernées  
 zones contiguës

Mars 2021